

LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

4300, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6

Mis en cause

OBJET : Évaluation périodique des interventions relatives au Plan conjoint du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec dans la mise en marché

Veuillez prendre note que la **Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec** (la Régie) recevra les observations des personnes intéressées par cette évaluation périodique lors d'une séance publique qu'elle tiendra le **19 et, au besoin, le 20 octobre 2022 à 9 h par moyen technologique Zoom**.

Les personnes intéressées à participer et à présenter leurs observations doivent :

- Au plus tard, le 7 septembre 2022, transmettre par courriel à la Régie (à l'adresse suivante : rmaq@rmaq.gouv.qc.ca) tout document qu'elles souhaitent déposer au dossier, incluant leurs observations écrites le cas échéant;
- Remplir le formulaire d'inscription à la séance Zoom disponible sur le site Internet de la Régie (<https://services.rmaq.gouv.qc.ca/>) dans la section « Avis de séance publique ».

Les personnes qui souhaitent seulement assister à la séance sans présenter d'observations pourront le faire puisque celle-ci est diffusée en temps réel sur YouTube. Le lien vers la chaîne YouTube de la Régie sera également inscrit sur l'avis de séance publique publié sur le site Internet de la Régie.

À titre informatif, des guides explicatifs sont disponibles sur le site Internet de la Régie (<https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/regie-marches-agricoles-alimentaires-quebec/publications>), dont les suivants :

- [Participer à une séance publique de la Régie](#)
- [Guide du participant pour la tenue d'une séance publique numérique](#)
- [Guide applicatif du logiciel Zoom pour les participants](#)

Montréal, le 3 juin 2022

La secrétaire,



Marie-Pierre Bétournay, avocate